

## AUTORISATION DE PLANTATION DE VIGNE APPARTENANT AU CLASSEMENT DES VARIÉTÉS DE VIGNES A RAISINS DE CUVE

Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le régime d'autorisations de plantation de vigne,

Code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 21 février 2022 relatif à la mise en œuvre d'autorisations de plantation - Campagne 2022.

### Il est délivré à l'exploitation :

N° SIRET : 90882890800016

N° CVI : 8311800021

Nom, prénom ou raison sociale : SCEA DOMAINE DES

Forme juridique : Société civile d'exploitation agricole

### Une autorisation de plantation N° : 2022PN020978

**De type : Plantation nouvelle**

**Pour une superficie totale de vignes à raisins de cuve de variétés classées à planter de : 4 ha 88 a 16 ca**

à destination du segment : IGP

plantations conformes au cahier des charges : Var

La superficie autorisée représente 98,44 % de la superficie demandée.

Voir motivation de l'acceptation partielle de votre demande au verso.

### Parcelles cadastrales à planter, objets de la présente autorisation :

SAINT-RAPHAEL (83118) AI 0044 / 0,6436 ha ; SAINT-RAPHAEL (83118) AK 0031 / 0,3162 ha ; SAINT-RAPHAEL (83118) AK 0059 / 3,9218 ha

Les plantations devront être réalisées au plus tard le : 28/07/2025

Si l'autorisation n'a pas été utilisée pendant sa durée de validité, le bénéficiaire de la présente autorisation sera soumis au régime d'amende administrative prévu à l'article L 665-5-4 du code rural et de la pêche maritime.

### Engagements à respecter sous peine de sanctions prévues à l'article L665-5-4 du code rural :

**Engagement lié au critère risque de détournement de notoriété :**

**Néant**

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente autorisation devant le Tribunal Administratif compétent en application des dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative.

Délivrée le :  
27/07/2022

La Directrice générale de  
FranceAgriMer  
Christine AVELIN

Contact : Délégation territoriale FranceAgriMer  
2, avenue de la Synagogue  
BP 90923  
84091 AVIGNON Cedex 09

Courriel : [vitiplantation-avignon@franceagrimer.fr](mailto:vitiplantation-avignon@franceagrimer.fr)  
Tél : 04 90 14 11 00

## **AUTORISATION DE PLANTATION DE VIGNE APPARTENANT AU CLASSEMENT DES VARIÉTÉS DE VIGNES A RAISINS DE CUVE**

Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le régime d'autorisations de plantation de vigne,

Code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 21 février 2022 relatif à la mise en œuvre d'autorisations de plantation - Campagne 2022.

N° SIRET : 90882890800016

Autorisation de plantation N° : 2022PN020978

Zone spécifique à laquelle votre demande est rattachée : IGP Var et Alpes maritimes

Surface demandée : 4.9589 ha

Surface attribuée : 4.8816 ha

### **MOTIVATION DE L'ATTRIBUTION PARTIELLE :**

Les critères de priorité ci-dessous ont été retenus, pour la valeur mentionnée :

Critère Comportement antérieur - Note : 0,50

**Note globale attribuée, résultant des critères de priorité retenus : 0,50**

**Surface de croissance nationale : 8134 ha**

**Surface rendue disponible pour la zone spécifique de rattachement : 130 ha**

**Superficie plancher d'attribution individuelle (telle que définie dans l'arrêté sus-mentionné) : 1.4772 ha**

En application de l'arrêté sus-mentionné relatif à la mise en oeuvre du dispositif d'autorisations de plantation de vignes pour la campagne 2021/2022 et dans la mesure où la surface rendue disponible pour la zone spécifique à laquelle votre demande est rattachée a été atteinte.

### **Votre demande a été plafonnée du fait :**

- de la superficie plancher d'attribution individuelle

- d'un coefficient de réduction appliqué à toutes les demandes ayant obtenu la même note et appartenant à la même zone spécifique de rattachement.